

Prix de thèse de la Société Française de Finances Publiques (SFFP)

Ce Prix récompense une thèse de finances publiques. Les finances publiques sont entendues dans leur acception la plus large : finances de l'Etat, finances locales, finances sociales, finances des établissements publics, finances de l'UE ou d'organisations internationales ; que ce soit dans leur dimension budgétaire, fiscale, comptable ou historique. La thèse peut être à dominante juridique, économique, gestionnaire, politiste ou historique et comporter ou non un caractère comparatif.

Règlement du Prix

La thèse doit avoir été soutenue dans une université française ou en cotutelle **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019**. Les candidats envoient deux exemplaires de la thèse, accompagnés d'un bref CV et d'une copie du rapport de soutenance, également en deux exemplaires, **au plus tard le 31 mars 2020**, la date de la poste faisant foi, à :

M. Xavier CABANNES
Faculté de droit
10, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff

► Ce prix est doté de 2 500 euros ◀

Le jury 2020 est constitué de :

Mme Katia BLAIRON, maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Lorraine

M. Jean-François BRISSON, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux

Mme Florence DEBOISSY, professeur de droit privé à l'Université de Bordeaux

M. Etienne DOUAT, professeur de droit public à l'Université de Montpellier, Pt du jury

Mme Danièle LAMARQUE, ancienne membre de la Cour des comptes européenne

Calendrier indicatif

Chaque thèse reçue dans le délai imparti fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par email (à indiquer dans le *c.v.*).

Le jury rendra sa décision au plus tard le 31 mai 2020. Le lauréat sera informé par courriers postal et électronique aux adresses indiquées dans son dossier.

Une remise du Prix de thèse de la SFFP sera organisée le 25 juin 2020 lors d'une AG de la SFFP qui se déroulera à Paris et à laquelle le lauréat sera invité.

Pour tout renseignement complémentaire : sffpmail@gmail.com